



36 Place de la Mairie
Tel : 05.65.69.02.42

Mail : mairie-de.camboulazet@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 15 MAI 2020
A 20H30**

(EXTRAITS)

L'an deux mille vingt,

Le quinze du mois de mai à 20 Heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de CAMBOULAZET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BONNEVIALE Jean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/05/2020

Présents : M. BONNEVIALE Jean, M. ANDRIEU Patrick, Mme BOUSQUET Martine, Mme GOMBERT Danièle, M. ENJALBERT Maxime, M. PANIS Didier, M. LACOMBE Philippe, M. MARTY Philippe, M. SERIEYS Bruno.

Excusés : Mme CANITROT Nadine, M. TABARDEL Jacky,

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil :

Monsieur Philippe MARTY ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.



APPARTEMENT COMMUNAL

Le départ de la locataire prévu en mai n'aura pas lieu.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de signifier un commandement de payer les loyers à la locataire et confie le dossier à un Huissier de justice à Rodez.

Les élus envisagent de rencontrer la locataire afin de trouver une solution à l'amiable pour libérer le logement qu'elle occupe.

A suivre.



MASQUES ET VISIERES

Le Conseil Municipal a décidé de distribuer à la population un masque par personne aux adultes et enfants de moins de 3 ans.

Après discussion il a été décidé de distribuer ces masques aux habitants de résidences principales et secondaires.

Pour cela un tableau a été distribué à chaque élu afin de vérifier le nombre de personnes par foyer.

Une première commande de masque a été faite auprès d'une couturière à Compolibat pour 450 masques en tissu réutilisables et aux normes AFNOR au prix de 4,50€/l'unité. Afin de servir toutes les résidences secondaires 100 masques supplémentaires seront commandés.

L'état contribuera à cette acquisition en prenant en charge 50% du coût des masques achetés à compter du 12/04/20 et jusqu'au 01/06/20 dans la limite d'un prix de référence fixé à 2€ TTC pour les masques réutilisables et à 0,84€ TTC pour les masques à usage unique.

Les masques pour les habitants de résidences principales seront distribués dans les boîtes aux lettres par chaque élu dans les villages respectifs. Pour les habitants des résidences secondaires un courrier sera adressé indiquant qu'ils devront venir retirer leurs masques au secrétariat de mairie.

Visières : Monsieur le Maire informe qu'un administré a fabriqué des visières durant la période du confinement avec une imprimante 3D.



VOIRIE

Les travaux préparatoires des chantiers de la VC 4 du Puech Besset vers la Fabrie et du chemin à la Gardie ont commencé.



PONT DE LA NAUZE

Une aide financière au titre du DSIL 2020 Dotation de Soutien à l'Investissement Local devrait être attribuée à la CPS pour la réfection du Pont de Nauze en 2020. Cette aide sollicitée à hauteur de 50% du coût des travaux (estimés à 103 400 €) représenterait environ 51 697 € qui serait pour moitié (25 800 € estimés) attribuée à la mairie de Camboulazet et à la mairie de Ste Juliette /Viaur.

Cette information doit être confirmée par une notification préfectorale dans le courant du mois de juin 2020 qui sera adressée à la CPS.



LOCAL DES SANITAIRES A VERSAILLES

Les portes des sanitaires et du local de stockage des tables et chaises à Versailles ont été vandalisées. La fenêtre en pavés de verres épais a été cassée également.

Un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie a été signalé par la Mairie. Une déclaration au titre d'acte de vandalisme a été faite auprès de l'assurance Groupama.

Le devis de réparation des portes, s'élève à 208,80€TTC

Le devis de remplacement du pavé de verre, s'élève à 272,16€ TTC

A revoir la réparation de cette fenêtre : soit par une grille et une plaque en plexi, soit réparer le pavé de verres existant,



REPARATION DE LA PASSERELLE BOIS SUR LE VIAUR

L'équipe des agents intercommunaux ont remplacé la poutre qui était cassée sur la passerelle bois qui traverse le Viaur à Versailles.

Il a été constaté de revoir la fixation de cette poutre.

TRANSPORT SCOLAIRE

Suite à la consultation des familles pour la mise en place d'une navette pour les lycéens demi-pensionnaires, 4 familles sur 5 ont répondu.

Une seule famille pour un élève serait éventuellement intéressée pour la mise en place de cette navette. Il est rappelé que la création d'un circuit est possible pour 2 élèves ayants droit.

Les 3 autres familles envisagent d'inscrire leurs enfants à l'internat.

Au vu de ces demandes la Mairie ne mettra pas en place de navette.

Ce dossier pourra être revu à la rentrée de septembre si besoin.

DETR 2020 AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Par courrier du 04/05/20 la Préfecture de l'Aveyron informe qu'une aide de 13 317,08€ représentant 25% du montant HT des travaux de 53 268,31 € sera attribuée à la Mairie pour l'agrandissement du mur de clôture au cimetière.

Les services de l'état demandent que la Mairie signale le plus rapidement possible si les travaux seront reportés à l'année prochaine.

Questions diverses



Commission économique du Pays Ségali Communauté :

Maxime ENJALBERT a participé à la réunion en visio conférence de la commission économique du PSC le 12/05/2020 à 17h30.

Il s'agit de répondre à la Région avant le 13/05/20 sur la passation d'une convention par laquelle la Communauté de communes apporterait sa participation au volet exceptionnel du Fonds de solidarité nationale (fonds d'urgence) qui vient compléter les mesures prises par l'Etat.

Après débat, il est convenu de ne pas intervenir sur le mois de mars qui est échu, et de participer à hauteur de 500 € aux côtés de la Région sur chacune des lignes au titre du mois d'avril :

Entreprise 0 salarié : 500 €

Entreprise 1 à 10 salariés : 500 €

Entreprise de 11 à 50 salariés : 500 €.

Il est convenu d'adresser à chacune des entreprises du territoire, un courrier d'information au nom de la communauté de communes, de façon à ce qu'elles puissent profiter à plein des mesures d'aide d'urgence.